

Le 05/07/2024

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS**

**(Action RC: FR0000293714; Action RD : FR0013311461; Action I : FR0010831693;
Action RE : FR0010845065 ; Action TC : FR0013311487 et Action N : FR001400ID35)**

Nous informons les actionnaires de la SICAV « OSTRUM SRI CASH PLUS » de la création d'une nouvelle catégorie d'action :

Action SI tous souscripteurs, essentiellement destinée aux investisseurs institutionnels.

Cette nouvelle catégorie d'action revêt les caractéristiques suivantes :

- code ISIN : FR001400R6M6
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Montant minimal de souscription initiale : 200 000 000 euros
- Montant minimal de souscription ultérieure : Un dix-millièmes d'action
- Valeur liquidative d'origine : 250 000 euros
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.15 % maximum de l'actif net
- Commission de surperformance : 20 % TTC de l'assiette par rapport à l'€STR capitalisé
- Commission de souscription : 1%
- Commission de rachat : Néant
- Décimalisation en dix-millièmes de part

Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 10 juillet 2024.

La documentation juridique de la SICAV décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de NATIXIS Investment Managers International et sur le site

www.im.natixis.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
e-mail : clientservicingAM@natixis.com